

Tarifs* O₂ Garde d'enfants ponctuelle en zone A

La zone A couvre toutes les communes à l'exception des communes de la zone B (à savoir les communes de la région Ile-de-France, du département du Rhône, les communes situées sur l'Ile-de-Ré ainsi que les communes couvertes par les agences d'Antibes, d'Annemasse et d'Annecy)

Nos prestations vous sont proposées sous réserve de couverture par nos agences réalisant des prestations de garde d'enfants ponctuelle.

Les agences O₂ bénéficiant d'un agrément garde d'enfants de moins de 3 ans tiennent à votre disposition la grille de tarifs Garde d'enfants de moins de trois ans.

Les agences O₂ bénéficiant d'une autorisation handicap tiennent à votre disposition la grille de tarifs Garde d'enfants en situation de handicap.

Un devis personnalisé et gratuit est établi systématiquement pour toute prestation, quel qu'en soit le montant, y compris si celui-ci est inférieur à 100 € TTC.

- **Tarifs de base** : grille tarifaire applicable aux succursalistes O₂ à partir du 01/02/2017.

Les agences exploitées par des franchisés indépendants sont libres de fixer des tarifs différents. Dans ce cas, il vous appartient de vous assurer auprès de votre agence des tarifs effectivement pratiqués.

	BABY SITTING PONCTUEL ¹	GARDE D'ENFANTS D'URGENCE ²
Tarif horaire TTC avant avantage fiscal**	23,98 €	27,98 €
Tarif horaire HT avant avantage fiscal**	21,80 €	25,44 €
Coût horaire net TTC après avantage fiscal**	11,99 €	13,99 €
Coût horaire net HT après avantage fiscal**	10,90 €	12,72 €

¹ Formule applicable pour toute demande d'intervention ponctuelle dans un délai de plus de 72 heures.

² Formule applicable pour toute demande d'intervention ponctuelle dans un délai inférieur à 72 heures.

- **AUCUN FRAIS DE MISE EN PLACE.**

* Taux de TVA appliqué : 10 %.

** Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI.

➤ **Option et Majorations :**

Majoration horaire TTC (HT)	BABY SITTING PONCTUEL ¹	GARDE D'ENFANTS D'URGENCE ²
Majoration Prestations effectuées les dimanches et jours fériés non chômés ³ : + 25%	+ 6,00 € TTC/h (5,45 € HT/h)	+ 7,00 € TTC/h (6,36 € HT/h)
Majoration (option) « Aide aux devoirs » ⁴	Primaire : + 1 € TTC/h (0,91 € HT/h) Collège : + 2 € TTC/h (1,82 € HT/h)	Pas de majoration
Majoration « Famille nombreuse (3 ou 4 enfants) »	+ 1 € TTC/h (0,91 € HT/h)	Pas de majoration
Option « Garde grand-parentale »	Pas de majoration	

¹ Formule applicable pour toute demande d'intervention ponctuelle dans un délai de plus de 72 heures.

² Formule applicable pour toute demande d'intervention ponctuelle dans un délai inférieur à 72 heures.

³ Jour fériés chômés : 1^{er} mai et 25 décembre.

⁴ Ce tarif est applicable quel que soit le nombre d'enfants bénéficiant de cette option. En cas d'enfants de niveaux scolaires différents, le tarif de l'option « aide aux devoirs » le plus élevé sera appliqué.

➤ **Informations complémentaires :**

- **Avantage fiscal :**

O₂ étant déclarée auprès de la Préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'éventuels avantages fiscaux à hauteur de 50 % des sommes dépensées selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du Code général des impôts.

- **Aide de la CAF :**

Nos prestations en garde d'enfants peuvent ouvrir droit à une aide de la CAF : la PAJE (complément du libre choix du mode de garde, à partir de 16 heures de prestations par mois selon les conditions en vigueur à consulter sur les sites www.caf.fr ou www.service-public.fr).

- **Conditions et modes de paiement acceptés :**

Modalités de paiement applicables aux agences succursalistes O₂ à partir du 01/02/2017. Les agences exploitées par des franchisés indépendants sont libres de fixer des modalités différentes. Dans ce cas, il vous appartient de vous assurer auprès de votre agence des modalités effectivement pratiquées.

CESU + chèque bancaire :

Chèque bancaire seul.

Le paiement est effectif à la commande.

- **Frais kilométriques :**

- absence de frais de transport pour les interventions ne nécessitant pas l'utilisation d'un véhicule pour se rendre sur les lieux de la prestation ;
- pour les interventions nécessitant l'utilisation d'un véhicule pour se rendre sur les lieux de la prestation (situées dans des lieux éloignés des lignes régulières de transport en commun ou difficiles d'accès), facturation forfaitaire de 3 € TTC (2,73 € HT) par intervention (1,50 € TTC (1,36 € HT) après avantage fiscal**) au titre de la participation aux frais de transport ;
- pour les déplacements effectués par l'intervenant pendant sa prestation, une facturation de 0,39 € TTC (0,35 € HT) par kilomètre parcouru est appliquée.

* Taux de TVA appliqué : 10 %.

** Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI.

- **Sinistres :**

En cas de sinistres (détérioration, casse, ...) pour lesquels notre responsabilité est avérée, nous nous engageons à dédommager nos clients sans appliquer de franchise.

- **Durée minimale des prestations :** 2 heures.

Chaque intervention comporte 15 minutes de temps d'habillage, de déshabillage et de transport, incluses dans le temps de prestation.

* Taux de TVA appliqué : 10 %.

** Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI.